



Communiqué de presse

Professionnels de santé/ ACIP/ Arbitrage Fragonard

Les professionnels de santé libéraux veulent la réouverture des négociations ACIP sans rien attendre de l'arbitrage de Bertrand Fragonard

Paris, le 14 janvier 2015 - Ils réaffirment leur attachement au système de santé Français, dont la spécificité se fonde sur le libre choix des patients et la responsabilisation des acteurs.

Ce système de santé doit s'adapter pour répondre au défi que représente le vieillissement de la population et l'augmentation des pathologies chroniques.

La solution, nous la connaissons : faire de la prévention, favoriser le maintien à domicile et diminuer le recours à l'hôpital.

Ceci nécessitera d'améliorer la coordination entre les libéraux de ville, en investissant sur ce secteur.

Les signataires constatent qu'on leur a refusé les moyens de le faire jusqu'à présent.

Les négociations de l'ACI, qui ont eu lieu l'automne dernier, n'avaient officiellement pour but que la survie des maisons de santé participant aux expérimentations des nouvelles formes de rémunération.

Elles avaient en réalité l'objectif d'imposer conventionnellement une sujétion directe aux ARS avec une sélection des acteurs signant pour les patients une inégalité de traitement et la perte du libre choix.

Les professions de santé de ville n'ont pas validé.

Les signataires voient leurs craintes confirmées dans les articles du projet de loi de santé portant sur le Service Territorial de Santé au Public qui donnent tout pouvoir aux ARS. Ils s'associent pour en demander la suppression.

Afin de répondre aux besoins réels et urgents de coordination pour tous les professionnels de santé libéraux, les signataires attendent la tenue d'un comité de suivi de l'accord (CSA) pour préparer les orientations d'un nouvel avenant à l'ACIP légitime pour traiter de toute la coordination.

Ils rappellent que l'UNPS a présenté devant l'UNCAM un modèle d'organisation et de rémunération simple et faisable dans le cadre juridique actuel et ayant vocation à s'appliquer à toutes les formes d'exercice, y compris celles concernées actuellement par les ENMR, dès lors que les prises en charge nécessitent une coordination des acteurs.

Représentants des organisations

Catherine Mojaïsky, Présidente de la Confédération Nationale des Syndicats Dentaires (CNSD) cmojaisky@wanadoo.fr

Paguessorhaye Daniel, Président de la Fédération Française des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs (FFMKR) d.paguessorhaye@ffmkr.org

Tisserand Philippe, Président de la Fédération Nationale des Infirmiers (FNI), president@fni.fr

Dehêtre Anne, Présidente de la Fédération nationale des Orthophonistes (FNO) anne.dehetre@fno.fr

Serge Coimbra, Président de la Fédération Nationale des Podologues (FNP) podologue1@gmail.com

Elisabeth Maylié, Présidente Organisation Nationale des Syndicats d'infirmiers Libéraux (ONSIL) elisabeth.maylie@orange.fr

Gerber Montaigu Christelle, Vice présidente de l'Organisation Nationale Syndicale des Sages-Femmes (ONSSF) montaigu.christelle@wanadoo.fr

Joubert William, Secrétaire Général du Syndicat des Médecins Libéraux (SML) sgg@lesml.org

Milstayn Laurent, Président du Syndicat National Autonome des Orthoptistes (S.N.A.O) president.snao@orthoptistes.fr

Stéphane Michel, Président National du Syndicat National des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs (SNMKR) President@snmkr.fr

Godinho Luis, Président du Syndicat national des Audioprothésistes (UNSAF) l.godinho@unsaf.org

Si vous souhaitez échanger sur ce sujet, n'hésitez pas à nous contacter par retour de mail ou par téléphone au 01.46.34.60.60

Contacts presse

Agence Wellcom

Paula Martins / Audrey Houssais,

ah@wellcom.fr / pm@wellcom.fr

Tél. : 01 46 34 60 60